

VALIDATION CITOYENNE DES COMPTES

Conformément aux statuts de OnCIMè qui stipulent :

A l'article 39.2 **Contrôle des comptes – Validation citoyenne des comptes** : *Afin d'examiner les comptes, deux associés dénommés « examinateurs des comptes » sont désignés pour consulter les comptes arrêtés par la présidence et donner un avis sur ceux-ci sous forme d'un rapport lu ou présenté en Assemblée Générale,*

Nous avons examiné les comptes du bilan et leur cohérence. Après réception du bilan le 14 janvier 2024 et quelques échanges par mail et téléphone sur la signification des intitulés de comptes et autres, nous n'avons pas trouvé d'incohérence et validons la vraisemblance du bilan annuel à savoir :

Total du bilan	304 522,60 Euros
Chiffre d'affaires	44 185,80 Euros
Résultat net comptable	19 441,07 Euros (après déduction des impôts (15%) de 3431 Euros

Fait à Lorient Le 31/01/2024

Fabrice PENHOËT

Examineur des comptes- Associé

Evelyne DEBRAY

Examinatrice des comptes- Associée